

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal de Beauthel-Saints légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M.JACOTIN.

Etaients présents :

M.JACOTIN Bernard	Mme LEGRAND Marie-Claude	M.DOUX Thierry
M. HUBERT Joël	Mme CHAMOUARD Christiane	Mme PAILLARD Virginie
Mme BOSCHER Christine	Mme DESPRES Murielle	M.THIBAUT Pascal
M.LALLEMENT Thierry	Mme BOUSCAILLOU Diane	Mme JUBERT Nicole
M.MOULY Fabrice	Mme CREPIN Isabelle	M.MAURY Arnaud
M.GRENIER Jacky	M.PERRIN Jean-François	M.VAN HOUTTE Christian
M. TURBANT Etienne	M.TEILLARD Stéphane	M.DOLEAC Norbert

Absents excusés:

M.TRANZEAT Jacques	M. FAHY Philippe	M.CHAPPUIS Jacques
--------------------	------------------	--------------------

Absents :

Mme LEFEVRE Françoise	Mme COULLEBAUD Martine	M.THOMAS Paul
M. THIEBAUT Patrice	M.TROUILLARD Sylvain	M.EARD Jean-Michel

M.TRANZEAT donne pouvoir à M.MOULY
M.FAHY donne pouvoir à M.JACOTIN

M.CHAPPUIS donne pouvoir à M.DOUX

Secrétaire de séance : M.PERRIN Jean-François

Ajout à l'ordre du jour :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire demande aux conseillers de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Bulletin municipal - tarif des insertions

Le conseil municipal donne son accord pour traiter de ce point lors de la séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 24 JUIN 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2019.

Monsieur DOLEAC demande d'ajouter le nom de M.THIBAUT dans la partie consacrée à la présentation du blason de la commune.

CREANCES ETEINTES - BUDGET ASSAINISSEMENT - D2019/078

Monsieur le maire présente au conseil des demandes adressées par la trésorerie en vue d'admettre en non-valeur plusieurs dossiers d'assainissement.

Il s'agit de personnes ou sociétés réputées insolvables et pour lesquelles la commune doit reconnaître qu'elle ne percevra pas les sommes dues

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'admettre en non-valeur les créances réputées éteintes telles que présentées par Monsieur le maire.

PERSONNEL - CONTRAT D'APPRENTISSAGE - D2019/079

Lors de la dernière séance du conseil municipal, il avait été décidé de créer un poste d'apprenti auprès du service scolaire pour la rentrée 2019.

Toutefois, le nombre d'inscrits étant insuffisant, le lycée de la Bretonnière a décidé de ne pas ouvrir la filière cette année.

C'est pourquoi il est proposé au conseil de rapporter la délibération portant création du poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Rapporte la délibération D2019/075 du 24/06/2019 qui autorisait le maire à conclure un contrat d'apprentissage pour la rentrée 2019.

<p style="text-align:center">AVIS SUR L'ARRETE DE PROJET DE PERIMETRE D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ISSUE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CRECOIS - D2019/080</p>
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de périmètre de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Créçois et de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

Approuve les statuts annexés de la future communauté d'agglomération,

Approuve la répartition des sièges en application de l'article L.5211-6-1 du CGCT selon la répartition de droit commun suivant le tableau annexé à la présente,

Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la présente délibération.

<p style="text-align:center">COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CONVENTION RELATIVE AU FRELON ASIATIQUE - D2019/081</p>
--

De plus en plus de nids de frelons asiatiques sont recensés sur la région.

La communauté d'agglomération propose de mener une consultation auprès des prestataires proposant la destruction des nids. Les communes qui adhèrent à ce groupement pourront bénéficier de tarifs attractifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rejoindre le groupement de commande constitué par la communauté d'agglomération Coulommiers pays de brie relatif à la lutte contre le frelon asiatique,

Autorise le maire à signer la convention et tous les documents y afférant.

<p style="text-align:center">COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CONVENTION TRAVAUX DE VOIRIE - D2019/082</p>

La communauté d'agglomération propose de conclure avec les communes un marché d'entretien, de réparations et de de travaux neufs des voiries communales.

Cette convention permettra aux communes de bénéficier de prix négociés par la communauté dans le cadre de son marché à bons de commandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention proposée par la communauté d'agglomération Coulommiers pays de brie dans le cadre du marché d'entretien, de réparations et de travaux neufs de voiries communales.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES - D2019/083

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'encaissement de chèques relatifs à :

- La participation d'entreprises au bulletin municipal
- Un remboursement consécutif à un sinistre

BULLETIN MUNICIPAL 2020 TARIF DES INSERTIONS - D2019/083

Comme chaque année, le bulletin municipal sera en grande partie financé par les encarts publicitaires vendus aux entreprises locales et extérieures à la commune.

Il est proposé de reconduire les tarifs de l'édition 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote les tarifs des insertions au bulletin municipal 2020 comme suit :

Hors commune :

1/4 de page : 200€

1/8 de page : 100€

Commune :

1/4 de page : 140€

1/8 de page : 70€

QUESTIONS DIVERSES

Ecoles :

La rentrée s'est bien passée, M.Mouly remercie Mme Legrand et M.Lallement pour leur participation. Les écoles accueillent 212 enfants (contre 201 en 2018) : 86 enfants à Beautheil et 126 à Saints. 82 enfants sont inscrits à la cantine de Beautheil et 101 à Saints.

Les effectifs ont augmenté en maternelle avec la réforme ayant rendu l'instruction obligatoire dès 3 ans. Des lits superposés ont été achetés pour permettre au dortoir d'accueillir un nombre d'enfants plus élevé. Une personne supplémentaire a été embauchée à la cantine de Saints.

Les nouvelles classes à Beautheil ont été inaugurées et sont utilisées depuis la rentrée. M.Mouly remercie MM.Perrin, Hubert et Lallement pour leur participation et soutien lors du suivi des travaux.

Assainissement Mémillon-Le Tertre : les travaux chez les particuliers ainsi que la construction de la station devraient débuter en septembre/octobre. La circulation reste pour le moment en double sens avant la mise en place d'un sens unique.

Location Beautheil : les clés ont été remises par l'ancien locataire qui a commencé à rembourser les sommes dues. Une fois le bâtiment remis en état, il pourra à nouveau être proposé à la location.

Téléphone et internet : une partie des administrés a subi des coupures répétées de téléphone et internet. Ces interruptions de fournitures sont dues à des vols de câbles. Monsieur le maire tente d'organiser une réunion publique animée par l'opérateur en vue d'informer la population. La date n'est pas encore fixée.

Panneaux d'information lumineux : les deux panneaux vont être livrés et mis en service prochainement. Leurs emplacements ont été déterminés en tenant compte des contraintes techniques (alimentation en électricité) mais aussi pratiques pour garantir la meilleure lisibilité possible.

Site internet : la partie dédiée à la commune de Beautheil-Saints est désormais opérationnelle et son alimentation se fait peu à peu.

Permanence de la députée : Mme Patricia Lemoine tiendra une permanence à la mairie le 22 novembre prochain de 16 à 18h.

Fête nationale : les festivités se sont bien déroulées, Monsieur le maire remercie l'ensemble des bénévoles qui ont permis aux manifestations de se tenir, en particulier le feu d'artifices qui était exceptionnel.

11 novembre : il est prévu de conserver le déroulement des cérémonies à Beautheil et Saints comme par le passé.

Colis des anciens : il est proposé d'adapter la formule cette année en gardant deux lieux mais en proposant la même prestation : chaque administré recevra le même colis.

Communauté d'agglomération :

La nouvelle organisation du service urbanisme est effective depuis début septembre.

La compétence assainissement sera reprise par la communauté au 01/01/2020, des recrutements ont eu lieu en vue de préparer ce transfert de compétence.

Le transport à la demande va être mis en service à compter de 2020, une ligne desservira Amillis/Beautheil-Saints.

La séance est levée à 21h00